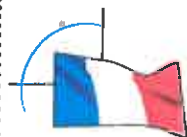




Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Commission  
nationale française  
pour l'UNESCO



## LE PRÉSIDENT

C/Ph.D/LM

Dossier suivi par Philippe Desgouttes

[philippe.desgouttes@diplomatie.gouv.fr](mailto:philippe.desgouttes@diplomatie.gouv.fr)

Paris le 7 Juin 2019

Madame Audrey Azoulay  
Directrice Générale de l'UNESCO  
Siège de l'UNESCO  
7, place de Fontenoy  
75007 PARIS

Madame la Directrice générale,

La Commission nationale française pour l'UNESCO vient d'être officiellement saisie par le maire de la ville d'Angoulême, M. Xavier Bonnefont, de la candidature de sa ville au réseau UNESCO des villes créatives.

La ville d'Angoulême postule au titre de la « Littérature » et plus particulièrement de la Bande Dessinée.

La Commission nationale française pour l'UNESCO, informée très tôt de la réflexion engagée, il y a plus d'une année, par la ville d'Angoulême, a été régulièrement consultée et associée au processus de réflexion et de constitution de ce dossier de candidature.

Elle peut donc aujourd'hui témoigner de la totale adhésion à cette démarche de l'ensemble des acteurs culturels, économiques, administratifs et politiques de la communauté angoumoisine et de la réelle capacité de la ville d'Angoulême à animer et enrichir le réseau UNESCO des villes créatives.

La Commission nationale française pour l'UNESCO donne un avis très favorable à cette candidature de grande qualité qui se positionne par ailleurs, dans un domaine créatif (« littérature ») au sein duquel on ne recense en 2019, aucune ville française.

Je vous prie d'agréer, madame la Directrice générale, l'expression de toute ma considération, et de mes hommages

Yves Saint-Geours

Commission nationale française pour l'UNESCO  
57, Boulevard des Invalides, 75700 Paris 07 SP  
Téléphone : +(33) 1.53.69.39.55 ; Télécopie : (33) 1.53.69.32.24  
Courriel : [catherine.gallaud@diplomatie.gouv.fr](mailto:catherine.gallaud@diplomatie.gouv.fr); <http://www.unesco.fr>